

ASSOCIATION PORTANT LA PROPRIETE INTECTUELLE DES TITRES ET CQP DE LA BRANCHE DES CABINETS MEDICAUX

(ACQPCM)

ASSOCIATION LOI 1901

PROCEDURE DE POSITIONNEMENT

CQP ASSISTANT·E MEDICAL·E

1. Pré-requis

Les prérequis à l'entrée en formation sont les suivants :

- Niveau 4 pour les jeunes sortis de formation initiale,
- Niveau 4 pour les demandeurs d'emploi ne possédant pas d'expérience dans le secteur de la santé,
- Certification de niveau 4 validée en secrétariat médical, ou non validée à condition d'avoir une expérience professionnelle de 3 ans comme secrétaire médicale.

NB/ Les personnes possédant un diplôme d'aide-soignante, d'auxiliaire de puériculture ou d'infirmière sont autorisées à exercer la fonction d'assistant·e médical·e sans être détentrices du CQP d'assistant·e médical·e. Une formation d'adaptation à l'emploi dans le champ de l'organisation et la gestion administrative d'un cabinet médical est requise pour les assistants médicaux non-détenteurs du CQP dans un délai de trois ans après leur prise de fonction (Arrêté du 7 novembre 2019 relatif à l'exercice de la fonction d'assistant médical).

2. Principes et procédure de positionnement

Le positionnement vise à définir les compétences détenues par les candidats-es afin d'élaborer des parcours personnalisés. Il est établi après la sélection des candidats-es.

Des dispenses de modules de formation peuvent être proposés au/ à la candidat·e.

Le positionnement porte sur des **dispenses** du parcours de formation. La dispense exempte les candidats-es du temps de formation se rapportant à un ou des modules de formation ainsi que des épreuves de validation correspondantes.

Le/la bénéficiaire d'une dispense ne sera soumis-e à aucun contrôle sur le bloc de compétences qui lui est réputé acquis.

Le positionnement est individualisé et il est établi module par module. Les critères d'examen sont les certifications déjà détenues par le/la candidat-e et son expérience professionnelle sur présentation des justificatifs correspondants.

L'ACQPCM délègue aux organismes de formation habilités à dispenser la formation préparant au CQP Assistant-e Médical-e l'examen des demandes de positionnement. Cette délégation s'inscrit dans le cadre d'une application des critères définis dans la procédure de positionnement.

Les personnes chargées de l'examen des demandes de positionnement sont le responsable pédagogique ou le référent CQP Assistant-e médical-e de l'organisme.

L'organisme de formation informe les candidats-es sur les dispenses de formation. L'instruction des dispenses est déclenchée à la demande des candidats-es.

Le dossier de positionnement, sur papier en tête de l'organisme de formation, devra notamment indiquer :

- Les diplômes et titres obtenus par le/la candidat-e lui permettant de prétendre à un positionnement (photocopies des diplômes et titres à joindre),
- L'expérience professionnelle du/de la candidat-e et notamment celle lui permettant de prétendre à un positionnement (joindre les attestations de travail et/ou bulletins de salaire, ...),
- Les conclusions du positionnement avec l'avis motivé et la signature de l'organisme.

Le dossier sera adressé par l'organisme de formation sous format numérique à l'ACQPCM pour validation.

Tableau des dispenses

ACTIVITES / BLOCS DE COMPETENCES	MODULES DE FORMATION	DISPENSES
SUIVI DU PARCOURS DU PATIENT	Examens et soins courants en cabinet médical	Aucune dispense
	Parcours de santé et coordination	Aucune dispense
	Vaccination et dépistages	Aucune dispense
	Politiques de santé publique	Aucune dispense
ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE DES PATIENTS	Création et suivi d'un dossier patient	Dispense pour les personnes titulaires d'une certification en secrétariat médical (dont le titre de Secrétaire technique option entreprise de santé de l'UNAPL).
	Vocabulaire médical	Dispense pour les personnes titulaires d'une certification en secrétariat médical (dont le titre de Secrétaire technique option entreprise de santé de l'UNAPL).
	Logiciel médical	Dispense pour les secrétaires médicales possédant 1 an expérience
	Communication avec les patients	Dispense pour les titulaires : - d'une certification de secrétariat médical (dont le titre de Secrétaire technique option entreprise de santé de l'UNAPL) + 1 an d'expérience dans le métier - du titre Assistant-e dentaire et du CQP Aide dentaire + 1 an d'expérience dans le métier
	Télé médecine	Aucune dispense

HYGIENE ET QUALITE	Gestion du risque contaminant	Dispense pour les titulaires du titre d'Assistant-e dentaire et du CQP Aide dentaire
	Identito-vigilance et pharmacovigilance	Aucune dispense
ASSISTANCE OPERATIONNELLE AU PRATICIEN	AFGSU niveau 1	Dispense sur présentation de l'attestation AFGSU
	Constantes et mesures	Aucune dispense
	Gestion des stocks	Dispense pour les titulaires du titre d'Assistant-e dentaire et du CQP Aide dentaire
	Assistance technique au praticien	Aucune dispense

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle pourra être complétée par d'autres certifications inscrites au RNCP. Les nouvelles demandes de dispenses sont à soumettre à l'ACQPCM pour examen et validation.